

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ÉCULLY**

N° 2025 – 45 - T1

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2025

Date de convocation du conseil d'administration : 21 novembre 2025

Nombre d'administrateurs en exercice au jour de la séance : 17

Présidente de séance : Madame Laure DESCHAMPS

Membres présents : Mme Laure DESCHAMPS ; Mme Patricia GARCIA ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Jean Philippe CORDIN ; M. Jean-Pierre MANIGLIER ; Mme Colette BONIN ; M. Christian GORISSE ; Mme Géraldine BALLIGAND ; Mme Florence ASTI LAPPERRIERE ; Mme Myriam RAFFARA ; M. Régis De MALLMANN ; M. Jean-Claude GAUD ; M. Pierre COTE.

Membre absent ayant donné pouvoir : M. Benoît SECHET donne pouvoir à M Vincent FRIDRICI.

Membres absents : Mme Evelyne LARASSE ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; M. Sébastien MICHEL.

— — — — —

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRINCIPAL DU C.C.A.S.

La présente décision modificative a pour objet l'ajustement de la prévision de l'exercice 2025 du budget principal du C.C.A.S.. Ces ajustements concernent les sections de fonctionnement et d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
Dépenses				Recettes			
Chapitres	Articles	Libellés	Montants	Chapitres	Articles	Libellés	Montants
012	64111	Rémunération principale	10 000,00 €				
65	65134	Aides	-10 500,00 €				
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT			-500,00 €	RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT			- €
042	6811	Dotations aux amort des immobilisations incorporelles et corporelles	500,00 €				
DÉPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT			500,00 €	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT			€
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			0,00 €	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT			0,00 €

Accusé de réception en préfecture
069-266910033-20251127-CCAS_2025-45-T1-DE
Date de télétransmission : 08/12/2025
Date de réception préfecture : 08/12/2025

1- Section de fonctionnement

a) Diminution des dépenses réelles - Chapitre 65 : - 10 500 € :

Afin de pouvoir assurer le versement des dernières paies, il est nécessaire de transférer 10 000 € vers le chapitre 012 – Charges de personnel.

b) Augmentation des dépenses réelles - Chapitre 012 : + 10 000 € :

Les dépenses du chapitre 012, dédié aux charges de personnel, ont augmenté en raison :

- des évolutions de carrière des agents du C.C.A.S.,
- de la hausse de la participation financière liée aux tickets restaurant (nouvelle procédure comptable mise en place à partir de mai 2025, à la demande de la Trésorerie).

Il est donc nécessaire d'augmenter le chapitre 012 de 10 000 €.

c) Augmentation des dépenses d'ordre - Chapitre 042 : + 500,00 € :

En raison des investissements antérieurs ainsi que ceux en 2025, il est nécessaire d'augmenter les crédits afin de pouvoir passer les dernières écritures d'amortissement de fin d'année.

2- Section d'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT							
Dépenses				Recettes			
Chapitres	Articles	Libellés	Montants	Chapitres	Articles	Libellés	Montants
DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT			0,00 €	RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT			0,00 €
				040	281838	Autre matériel informatique	500,00 €
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT			0,00 €	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT			500,00 €
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			0,00 €	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT			500,00 €

Augmentation des recettes d'ordre - Chapitre 040 : + 500,00 € :

Il s'agit de la contrepartie des dépenses d'ordre de fonctionnement liées à l'amortissement prorata temporis sur les immobilisations.

Accusé de réception en préfecture
069-266910033-20251127-CCAS_2025-45-T1-DE
Date de télétransmission : 08/12/2025
Date de réception préfecture : 08/12/2025

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2025-08-T1 du Conseil d'Administration du 13 mars 2025 relative vote du budget primitif 2025 du budget principal du C.C.A.S ;

Après en avoir délibéré, par 14 voix pour,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- **Approuve la décision modificative du budget principal du C.C.A.S. modifiant la section de fonctionnement et la section d'investissement.**

Ainsi délibéré,
A Écully, le 27 NOV. 2025

Certifié exécutoire le - 8 DEC. 2025

Le Président
Pour le Président,
La Vice-Présidente du C.C.A.S



Laure DESCHAMPS

Le Président
Pour le Président,
La Vice-Présidente du C.C.A.S



Laure DESCHAMPS